

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 384 accordant des remises et modérations sur contributions directes. Exercices 1941 et 1942.

n° 384

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 juillet 1942

Numéro JO  
n° 548 du 31/07/1942

Date du numéro  
31 juillet 1942

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les articles 173 et suivants du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** le décret du 6 décembre 1938 modifiant l'article 175 du décret précité

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 1er juillet 1942,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

Il est accordé aux contribuables dont les noms suivent la remise ou modération de leurs contributions, pour un montant total de seize mille trois cent quatre-vingt-trois francs, trente centimes (16.383 fr. 30). Exercice 1011. — Contribution foncière. — Rôle primitif.

#### Art. 54

— Ahmed Saleh Bach an far 388 80

#### Art. 67

— Ali Ahmed Saïd.. 720 »

#### Art. 68

— Ali 1.260 »

#### Art. 92

— Aouad Mecha Aouad (les héritiers de) 340 50

#### Art. 478

— MahmoudHadj Dida et Agayeb Hadj Dida.... 306 »

---

**Art. 526**

— Mohamed Ali Saïd Syafi 2.160 ». A reporter 5.175 30 Report. 5.175 30

---

**Art. 530**

Mohamed et Hasan Ibrahim Abdel Kader des héritiers) 1.080 » Ait. 515. .Mohamed Saïd et Sarafi 378 »

---

**Art. 698**

Salem Abdallah Mouti (les heritiers de) 7.980 »»

---

**Art. 757**

Tabet Ali Noman.. 1.170 » R.ercice 1042. — (Contribution des patentes. — R. P.

---

**Art. 25**

— Mlle Agius (Jeannette), détaillante, rue du Commerce 500 » Taxe pour frais de Chambre de commerce. — R. P.

---

**Art. 25**

.Mlle Agius (Jeannette), détaillante, rue du Commerce 100 » TOTAL 16.383 30

---

**Art. 2**

— Cette somme de 16.383 fr. 30 sera portée en réduction du montant des rôles par voie de certificats de dégrèvement, délivré par l'ordonnateur délégué.

---

**Art. 3**

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

**NOUAILHETAS.**